

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 21 mai 2026 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : M. ANDRE Joachim, Mme BERGER Céline, Mme CHABRIDON Caroline, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GARCIA Dimitri, M. GONNU Jean-Marc, M. GUIDE Julien, Mme HYVERNAT Lauriane, M. IWANCZUK Pierre-Alexandre, M. JACCON Yann, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUX Jean-Michel, Mme MANGIN Sabine, Mme MAUDUIT Charlotte, M. MOYNE Sébastien, M. ROLLET Mathieu.

Excusés :

Mme Lauriane HYVERNAT est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Présentation du projet de méthanisation

Le groupement à l'origine du projet de méthanisation souhaite le présenter au conseil.

Une consultation du public aura lieu du 26 mai à 15h au 25 juin à 12h.

Le conseil municipal sera amené à donner son avis à l'issue de cette consultation, dans les deux semaines qui suivent.

Un temps d'échange avec les membres du conseil suit cette présentation.

Nomination des référents ambroisie

Le conseil municipal doit nommer obligatoirement au moins deux référents ambroisie pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal nomme comme référents ambroisie de la commune :

- M. Sébastien MOYNE
- M. Julien GUIDE

Création d'emplois saisonniers

M. le Maire expose que nous allons avoir recours à des saisonniers afin de procéder aux travaux d'été dans les espaces verts de la commune, notamment pour l'arrosage et le désherbage.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
 CONSIDERANT qu'en raison de la période estivale, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 15 heures de travail hebdomadaire ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 13 juillet 2026 pour une durée de 6 semaines.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 15 heures hebdomadaires.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Modification du tableau des emplois pour recrutement ATSEM

Dans le cadre du futur recrutement sur un poste d'ATSEM, il est nécessaire d'effectuer une adaptation du tableau des emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel que ci-dessous,

Tableau des emplois permanents à temps complet

<u>Grade ou Cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nombre</u>
<u>Service administratif</u>		
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs ou des Rédacteurs	Secrétaire de Mairie	1
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	Accueil du public	1
<u>Service Technique</u>		
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux	Agent polyvalent	2

Tableau des emplois permanents à temps non complet

<u>Grade ou cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nbre h/sem.</u>	<u>Nbre</u>
<u>Service Technique</u>			
Adjoint technique territorial principal 2° Classe	Agent service école & aide garderie	22.68 h	1
Adjoint technique territorial	Agent de restauration	23.68h	1
Cadre d'emploi des adjoints techniques	Service des repas et aide garderie	12.97h	1
<u>Service Social.</u>			
Agent spécialisé principal de 1e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
Agent spécialisé, ou agent spécialisé principal de 2e classe ou 1ère classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	30,49 h	1

Service Animation.

Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie et cantine	28.38 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie, aide au service repas	26.02 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance cour/cantine	10,66 h	1

Référent déontologue

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article. Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit.

Le Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) propose aux collectivités de l'Ain une convention leur permettant de bénéficier du référent déontologue des élus et d'en assurer, pour leur compte, la gestion administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide :

- de donner mandat à M. le Maire pour signer la convention « référents déontologue élus ».

Correspondant défense

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de nommer un correspondant défense au sein des élus, dont le rôle sera, en particulier de :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le conseil municipal désigne comme correspondant défense :

- Mme Laure FANGET.

Désignation du délégué communal à la CLECT

M. le Maire a expliqué lors du dernier conseil municipal le rôle de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CCVSC.

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés décide de nommer comme représentant du conseil à la CLECT :

- Mme Brigitte FARFOUILLON.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communales des impôts directs (CCID). Cette instance est chargée, généralement au cours d'une seule réunion annuelle, d'évaluer et de réajuster, si nécessaire, les valeurs des bases servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Cette commission est composée du maire et d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires ainsi que 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux élections

municipales, le 15 mars dernier, de la commune de Francheleins, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres d'une nouvelle CCID. Le conseil municipal devra proposer au directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFIP) une liste lui permettant de désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre double (soit 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront nommés les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants). Les commissaires doivent : être âgés d'au moins 18 ans être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne jouir de leurs droits civils être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) être familiarisés avec les circonstances locales posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

La liste n'étant pas encore complète, la validation de la liste est ajournée au conseil municipal suivant.

Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la CCVSC : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL INTERCOMMUNAL AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA DIRECTION ACADÉMIQUE DE L'AIN, DES COMMUNES ET LE SIVOS DE MOGNENEINS/PEYZIEUX-SUR-SAÔNE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu la délibération n°2022/05/31/01 du 31 mai 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre relative à la signature d'une convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Académique de l'Ain pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes,

Vu la proposition du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, sous autorité fonctionnelle de la Direction Académique de l'Ain, de modifier par avenant la convention du Projet Educatif Territorial communautaire afin qu'il devienne intercommunal,

Vu la volonté des élus communautaires de s'engager dans un renforcement de la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en tendant vers l'amélioration de la qualité du service rendu,

Vu la délibération n°2023/08/29/04 du 29 août 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre relative à la signature d'un avenant à la convention du projet éducatif territorial communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Académique de l'Ain et 5 communes afin que le PEDT devienne intercommunal,

Vu la proposition du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de prolonger le Projet Educatif Territorial Intercommunal 2023-2025 du 01/09/2025 au 31/12/2030 et de modifier son périmètre géographique en fonction des communes signataires,

Vu le souhait de la Communauté de Communes et des communes de Chaleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey et du SIVOS de Mogneneins/Pezyieux-sur-Saône de signer cet avenant à la convention du Projet Educatif Territorial Intercommunal et de la commune de Garnerans de ne plus être signataire,

Vu le souhait de la commune de Francheleins d'intégrer le Projet Educatif Territorial Intercommunal à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/12/2030,

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'approuver la signature de l'avenant N°3 à la convention initiale du Projet Educatif Territorial communautaire devenu intercommunal après signature de l'avenant N°1 puis N°2 pour étendre son périmètre et le prolonger afin d'intégrer une ou plusieurs communes, en partenariat avec toutes les communes signataires,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'avenant N°3 à la convention initiale du Projet Educatif Territorial communautaire devenu intercommunal après signature de l'avenant N°1 puis N°2, ci-annexés, afin d'intégrer de nouvelles communes à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2030 et d'en modifier le périmètre géographique, avec la CAF et la Direction Académique de l'Ain, en partenariat avec les communes signataires de Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoisse et du SIVOS de Mogneneins/Peyzieux-sur-Saône.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Création du groupe de travail RIFSEEP

M. le Maire souhaite créer un groupe de travail dont il ne fera pas partie afin de réfléchir à modifier le régime indemnitaire des agents pour en faire un véritable outil de gestion des ressources humaines.

Les volontaires sont :

- Yann JACCON (responsable du groupe de travail), Stéphanie CHAUVOT, Christophe DEROCHE, Laure FANGET, Charlotte MAUDUIT, Lauriane HYVERNAT.

Modification simplifiée du PLU

Point ajourné.

Pompes à chaleur de l'école

Point ajourné.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 19 693,20€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

Finances

La commission finances va se réunir le 1^{er} juin pour discuter des subventions demandées par les associations.

Bâtiments, développement durable, Maison de l'Amitié, Bibliothèque

M. DEROCHE informe de dégradations survenues dans la cuisine de la Maison de l'Amitié : les bas des portes commencent à gonfler à l'usage de la centrale de désinfection, malgré les précautions prises et des carreaux ont été défoncés lors d'une manifestation.

Concernant le local technique : une porte automatique a été dégradée mais l'assurance ne prendra pas en charge, le sinistre ayant eu lieu avec l'un de nos véhicules.

L'entretien des pompes à chaleur de la commune a été fait cette semaine par l'entreprise MTE.

La cabane à livres va pouvoir être réparée, puisque nous avons l'accord de l'assurance.

Concernant le projet de pompe à chaleur à l'école, il nous manquait des éléments à ce jour et c'est pour cela que le point a été ajourné à un conseil ultérieur.

Les bénévoles de la bibliothèque ont du annuler leur participation à la brocante de la classe en 7 en raison de la météo. Un rendez-vous avec la bibliothèque départementale de prêt devrait avoir lieu début juillet.

La commission va se réunir demain pour une visite des bâtiments communaux.

Communication, site internet, associations

Mme HYVERNAT remercie la commission pour sa participation à la commémoration du 8 mai.

L'édition du Flash info est en cours de correction.

La commission entame une réflexion conjointement avec la commission numérique pour créer des adresses mail pour les adjoints et les conseillers délégués, afin de ne pas utiliser de boîtes personnelles.

Une association a soumis le souhait de mettre en place un forum des associations, éventuellement au moment de la fête du village, le Comité des fêtes étant d'accord sur le principe.

- **Urbanisme, cimetière, éclairage public**

M. ROLLET informe qu'une première réunion a permis de commencer l'étude de dossiers d'urbanisme, le 7 mai. La réunion suivante sera le 28 mai et une autre sera sans doute prévue en juin.

La commission reçoit demain des porteurs de projets sur les opérations d'aménagement programmées (OAP).

Concernant la modification simplifiée du PLU, il n'y a pas d'obligation dans l'immédiat donc on attend la nouvelle procédure qui va entrer en vigueur le 27 mai.

M. ROLLET informa avoir participé à la première commission aménagement de la CCVSC, le 12 mai dernier.

Les reprises d'emplacement en état d'abandon ont débuté au cimetière d'Amareins et devraient se prolonger toute la semaine prochaine.

Une visite au cimetière de Francheleins a eu lieu le 9 mai à l'initiative des Amis du Vieux Thoissey : quarante personnes se sont déplacées et un livret très intéressant a été publié. Cette association prépare également des visites les 10 juillet et 7 août à 10h à la chapelle d'Amareins. Ils nous sollicitent également pour accueillir leur assemblée générale, le 28 novembre 2026.

- **Scolaire, Jeunesse, Conseil municipal des enfants (CME)**

Mme FANGET informe que sa commission a rencontré la directrice de l'école et des enseignants le 18 mai. La discussion a porté sur les budgets et le fonctionnement de la commission, principalement.

Deux réunions du CME sont prévues, les 1^{er} et 15 juin. Le CME demande un ratelier pour les vélos.

- **Eaux pluviales, fossés, défense incendie**

M. GUIDE informe qu'on a reçu le devis de curage des fossés et de réparation du chemin d'Amareins (partie érodée suite à une chute d'arbre)

- **Numérique et vidéoprotection**

M. ANDRE indique que la baie informatique a été montée à l'étage et que l'entreprise Rex Rotary va intervenir demain pour vérifier tous les réseaux.

Un inventaire du parc numérique et téléphonique est en cours.

Un rendez-vous avec l'entreprise CHARVET va avoir lieu, pour envisager de nouveaux panneaux lumineux et un choix des PC pour l'école va être fait par la commission.

- **Voirie, sentiers, fleurissement, illuminations**

Mme CHAUVOT informe que la commission a rencontré David GOYON (SB INGE) à deux reprises pour les travaux de voirie. Trois entreprises sont consultées avec une date limite de réponse le 12 juin prochain et un examen des offres le 17 juin à 13h30. Les travaux auront lieu fin août.

Questions diverses

- M. le Maire demande s'il y a d'autres volontaires pour les commissions intercommunales.
- M. le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales doit comporter un à deux membres du conseil pour assister les représentants de l'administration et du tribunal. Des volontaires ont été demandés parmi les membres qui n'ont pas de délégation. Ils seront ensuite nommés par arrêté préfectoral. Les personnes volontaires sont Brigitte FARFOUILLON et Céline BERGER.
- M. le Maire rappelle que le règlement du conseil est en cours d'élaboration. Dans l'attente, le précédent reste en vigueur.
- M. le Maire signale qu'il n'est plus président du syndicat de rivières. Concernant le Syndicat des eaux, M. MUNERET est reconduit à sa présidence et M. le Maire en est vice-président. Au SMIDOM, l'assemblée a reconduit à la présidence M. Paul FERRE et M. le Maire n'est plus vice-président. Pour le SCOT, Mme Christine FORNES est élue à la présidence.
- M. le Maire informe que Mme BLATRIX CONTAT, sénatrice de l'Ain, souhaite rencontrer l'équipe municipale et propose de venir en mairie le 4 juin prochain. Le conseil va lui proposer de venir à 18h.
- M. ROLLET suggère de partager l'agenda pour les réunions de la mairie à l'ensemble des conseillers.

- M. GARCIA demande ce qui s'est passé au niveau du grillage de l'école : un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule à cause d'un chien et à défoncé le grillage. Il s'est spontanément manifesté en mairie pour dresser un constat.
- Mme BERGER informe que le SMIDOM proposera des ateliers à destination des secrétaires généraux de mairie le 2 juillet prochain.
- Mme HYVERNAT informe qu'à l'issue du conseil, un verre de l'amitié sera offert dans le cadre des conscrits.
- M. GONNU demande s'il est possible d'augmenter l'éclairage d'une demi-heure le soir. Nous allons vérifier l'arrêté actuel.
- Mme MANGIN a rencontré la responsable du relais petite enfance qui va venir le 24 juin à la bibliothèque pour une petite animation à destination des enfants et de leurs assistantes maternelles.
- Mme MANGIN informe de la tenue de l'assemblée générale de l'association Gym Détente le 2 juillet.
- Le prochain conseil municipal est programmé pour le vendredi 5 juin à 19h, pour désigner les électeurs pour les élections sénatoriales.

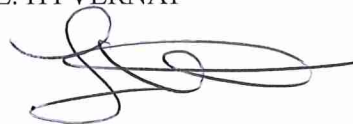
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le maire
J.M. LUX



A blue circular official stamp of the Mairie de Francheleins is positioned above a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE FRANCHELEINS' around the perimeter.

La secrétaire
L. HYVERNAT



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name L. HYVERNAT, is written below the text.